

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Valence

du 2 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

Titulaires

- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- o Christophe DETRE (CFDT)

Diffusion :

Jérôme GLOMOT
Pascal LAINE
Jean-Pierre MOREL
Jérôme GICQUEAU
Charlotte GODARD

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

- o Christophe DETRE (CFDT)
- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)

Excusés :

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Patrick HERAIL	En remplacement du Responsable du Site de Valence
Sandrine BRUNET DORLEANS	RRH OIC

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Les délégués du personnel **Cfdt** pourront être accompagnés d'un délégué syndical lors de cette réunion.

Q1 - Bilan des activités du Site de Valence (ex CSV) ?

REPONSE

La soutenance pour IMA (Inter Mutuelle Assistance) a eu lieu mi-avril. Nous sommes en short list. Nous attendons le retour suite à l'envoi de notre 2^{ème} proposition. A noter également un prospect en cours pour la poste.

Q2 - EAA

Nous sommes notés sur 3 items

Les niveaux de maîtrise de vos trois dimensions pour l'année 2018 sont :

Savoir-faire	Impact et Contribution	Comportements professionnels et travail en équipe
--------------	------------------------	---

D'après la documentation

« A la suite de l'entretien, le rôle du manager est de fournir à son collaborateur une synthèse de quelques lignes qui formalisent les points forts des réflexions qu'il a pu livrer à son collaborateur pendant l'entretien d'activité. Il donne également une évaluation de chacune des trois dimensions (voir le tableau ci-dessous). »

Même s'il est précisé : «... Rappelons ici que l'évaluation n'est pas un sujet de négociation... »
Pouvons-nous obtenir, à l'issue de l'entretien, l'évaluation sur ces 3 items ?

REPONSE

Pour rappel, les salarié(e)s sont évalué(e)s au regard de :

- Leur savoir-faire : qui correspond aux missions permanentes de leur poste
- Leur impact et contribution : qui correspond à la tenue de leurs objectifs de l'année
- Leur comportement professionnel et travail en équipe : qui correspond à la façon dont ils interagissent avec leurs collègues, pairs, managers... et à leur capacité à travailler en équipe.

A noter qu'à compter de 2020, seuls les salariés n'ayant pas de part variable seront évalués selon ces 3 dimensions.

NB : Tous les salariés ayant une rémunération variable ont vu leur fixation d'objectifs évoluer en cette campagne d'EAA 2019. Les objectifs seront désormais évaluer, à compter de 2020 au titre des objectifs fixés en 2019, en « Quoi » qui correspond à l'objectif à atteindre et « Comment » qui définit les moyens, les comportements, les interactions...pour y arriver.

A l'issue de l'entretien, le manager est tout à fait légitime à donner une tendance d'évaluation sur les 3 dimensions. Ce point sera rappelé aux managers pour les campagnes à venir.

Q3 - Départ à la retraite

Combien de départ à la retraite sont prévus pour les 12 prochains mois ?

REPONSE

Il est prévu 3 départs en retraite sur le site de Valence dans les 12 mois à venir (1 sur CPO et 2 sur le Customer Care).

Q4 - Départ à la retraite

Prévoyez-vous d'anticiper ces départs (s'il y en a) en faisant monter en compétences des salariés par des transferts de compétences ?

REPONSE

Nous essayons de travailler le plus en amont possible sur le transfert de savoirs dans le cadre des départs dont nous avons connaissance. L'organisation d'OIC étant nationale, la réflexion sur l'organisation des activités au regard des départs doit être menée de manière globale. Il appartient aux Responsables de chaque Centre de Services de mener cette réflexion.

Q5 - Déménagement Bâtiment B

Pouvez-vous impliquer une personne de chaque LS existante sur Valence dans l'organisation des futurs bureaux ?

REPONSE

Des réunions d'information salarié(e)s seront organisées avec des séances de questions/réponses. Les responsables des lignes de services seront informés ainsi que le CHSCT.

Q6 - Déménagement Bâtiment B

Dans le cadre de notre futur déménagement de bureau, et plus précisément sur les travaux/installations : Aujourd'hui, nous sommes très régulièrement au téléphone pour des conversations directes ou des conférences (parfois plusieurs heures par jour)

Comme nous serons dans un openspace, il est pour cela nécessaire d'adapter le mobilier avec notamment des cloisons acoustique entre les bureaux.

Est-ce que ce besoin a bien été pris en compte ?

REPONSE

Des box seront mis à disposition pour les réunions, les audios...comme Eole Valence ou encore Labège Toulouse.

Q7 - Bureau AC18

Les personnels occupants se bureau se plaignent d'un manque de « respirabilité », l'aération est en cause. Pouvez-vous mettre en place une solution temporaire, en attendant le déménagement vers les nouveaux locaux ?

REPONSE

L'incident n'a pas été signalé. Une demande d'analyse va être faite auprès de VINCI.
A noter que toutes les bouches d'aération du site sont réglées de la même manière.

Q8 - Bureau

Où est officiellement situé le bureau de l'équipe Automatisation, initialement prévu dans l'espace de l'équipe Build, mais ce dernier est au maximum de sa capacité (8 personnes max) ?

REPONSE

La situation décrite est temporaire. D'un commun accord avec l'établissement, certains bureaux sont occupés de manière itinérante en fonction des besoins. C'est le cas notamment des personnes de l'équipe automatisation.

L'installation dans les nouveaux locaux est prévue pour la fin de l'année 2019.

Q9 - Droit d'entrée et prise en charge de la Cantine.

Le droit d'entrée sur Valence est de 3,77 (3,81 depuis janvier) euros avec une prise en charge de 2,00 euros par le CE.

Le droit d'entrée sur Vélizy est de 3,77 euros avec une prise en charge de 3,77 euros par le CE.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette différence de traitement pour les salariés d'une même société ?

« Le point a été remonté au niveau central TS mais il faut des éléments factuels (tickets des personnes concernées) pour pouvoir investiguer plus sur le sujet »

Des tickets de cantines de Valence de salariés de TS ont été fourni à la RH suite à la dernière réunion, pourriez-vous nous faire un retour ?

REPONSE

Le sujet a été escaladé. Nous n'avons pas de retour à communiquer à date.

Q10 - Certains salariés remontent des retards pour le paiement des notes de frais saisis avant l'arrivée de Concur, pourriez-vous faire accélérer leur traitement ?

REPONSE

Le sujet est remonté au service concerné. Il ne faut pas hésiter à faire une demande d'avance de frais dans le cadre de déplacements significatifs et à s'adresser directement à la comptabilité pour toute demande sur le sujet.

Q11 - Certaines places de parking n'étant plus visible Quand le marquage des places sera-t-il refait ?

REPONSE

Nous n'avons pas d'information sur le sujet à ce jour. La question est adressée au Responsable Immobilier.

Q12 - Est-ce que les salariés de Thales Service de Valence pourrait être notifié des mails de communication lié au site (info, vie du site, activité, loisirs, évènements et travaux à venir) de Thales Avionics Valence ?

REPONSE

Le sujet est en cours de réflexion. Il est nécessaire de déterminer au préalable quel partage de communication TAV/TS fait sens. Nous sommes en attente de réponse de la DRH de Thales Avionics Valence sur le sujet.

PROCHAINE REUNION : 11 Juin 2019 à 11H00